

Conclusions principales

Statut de la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008

- En date du 1^{er} août 2017, 119 pays ont signé ou adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions, dont 102 États parties juridiquement liés par l'ensemble des dispositions de la Convention. La Convention, qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010, est l'unique instrument international dédié à mettre un terme aux souffrances causées par les armes à sous-munitions.
- Depuis septembre 2016, Madagascar et le Bénin ont ratifié la Convention.
- Le 5 décembre 2016, 141 États ont voté en faveur de l'adoption de la seconde résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies concernant la Convention sur les armes à sous-munitions, dont 32 États non signataires à la Convention. Cette fois encore, seuls la Russie et le Zimbabwe se sont opposés à la résolution.
- À Genève, en septembre 2016, au cours de la Sixième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, les États parties ont adopté une déclaration politique réaffirmant leur engagement vis-à-vis de la Convention et condamnant « toute utilisation d'armes à sous-munition par tout acteur, conformément à l'article 21. »



Nouvelle utilisation

- Il n'y a eu aucun rapport confirmé ou allégation de nouvelle utilisation d'armes à sous-munitions par un État partie depuis que la Convention sur les armes à sous-munitions a été adoptée en mai 2008.
- Depuis le 1^{er} juin 2016, des armes à sous-munitions ont été utilisées en Syrie par les forces gouvernementales syriennes avec le soutien de la Russie, et au Yémen par la coalition d'États menée par l'Arabie saoudite. Il y a eu des rapports que des armes à sous-munitions ont pu être utilisées en Irak et en Lybie, mais l'Observatoire des armes à sous-munitions n'a pas été en mesure de vérifier de manière indépendante les preuves d'utilisation possible.

Victimes

- L'année 2016 a été marquée par le second total le plus élevé de victimes d'armes à sous-munitions enregistrées depuis que l'Observatoire des armes à sous-munitions a commencé ses activités de suivi en 2009, et représente plus du double du total de nouvelles victimes d'armes à sous-munitions enregistrées pour 2015.
- Au total, l'Observatoire des armes à sous-munitions a enregistré 971 nouvelles victimes d'armes à sous-munitions en 2016. Les plus grands nombres de victimes ont été enregistrés en Syrie (860), en République démocratique populaire lao (51), et au Yémen (38).
- En 2016, la grande majorité des victimes étaient des civils et représentaient 98% du nombre total de victimes dont le statut était connu.

- En Syrie et au Yémen, les incidents ont majoritairement eu lieu lors d'*attaques* d'armes à sous-munitions tuant ou blessant au moins 857 personnes (837 en Syrie et 20 au Yémen).
- En 2016, des victimes de *restes* d'armes à sous-munitions ont été enregistrées dans 10 pays : en Bosnie-Herzégovine, en Irak, au Liban, en République démocratique populaire lao, en Serbie, au Soudan du Sud, en Syrie, au Vietnam, et au Yémen.
- En République démocratique populaire lao—pays qui a subi il y a quelques décennies le bombardement d'armes à sous-munitions le plus intensif de l'histoire—a été enregistré en 2016 le niveau le plus haut en 10 ans de victimes de sous-munitions non explosées, dont 67% était des enfants.
- Globalement, plus de 21 200 victimes d'armes à sous-munitions ont été rapportées au cours de la période comprise entre les années 1960—lorsque les Etats-Unis ont mené des attaques d'armes à sous-munitions en République démocratique populaire lao et en Asie du Sud-Est—et la fin de l'année 2016. Cependant, de nombreuses victimes ne sont pas enregistrées ou les informations nécessaires ne sont pas disponibles. Au fil des années, le nombre total de victimes d'armes à sous-munitions dans 33 pays et trois autres territoires est estimé à environ 56 000.

Contamination

- En août 2017, un total de 26 États (12 États parties, un État signataire, et 13 États non-signataires) ainsi que trois autres territoires étaient contaminés par des restes d'armes à sous-munitions. Il reste encore à déterminer si deux États parties sont contaminés.
- L'utilisation nouvelle a engendré une augmentation de la contamination en Syrie et au Yémen en 2016 et en 2017, ainsi que dans le territoire du Haut-Karabagh au début de l'année 2016.

Déminage

- En 2016, au moins 88km² de terres contaminées ont été dépolluées, et au moins 140 000 sous-munitions ont été détruites lors d'opérations de remise à disposition des terres (enquêtes et déminage), une augmentation par rapport à 2015. Cependant, cette estimation se base sur des données incomplètes puisque les résultats des opérations d'enquête et de déminage ont été mal enregistrés et mal rapportés dans de nombreux pays.
- Le Mozambique, État partie, a rapporté avoir achevé la dépollution de ces zones contaminées en décembre 2016.
- En 2015 et 2016, les conflits et l'insécurité ont entravé les efforts de remise à disposition des terres dans trois États parties (en Afghanistan, en Iraq, et en Somalie), et dans six États non-signataires (en Libye, au Soudan, au Soudan du Sud, en Syrie, en Ukraine, et au Yémen).

Assistance aux victimes

- Les États parties se sont engagés à améliorer d'ici à 2020 l'assistance pour les victimes des armes à sous-munitions dans le cadre du Plan d'action de Dubrovnik. Mais au cours de la période considérée dans ce rapport, un regain d'attention était nécessaire pour augmenter l'accès et la qualité des activités économiques et de réadaptation suite aux baisses récentes des financements internationaux.

- Bien que certains programmes de réadaptation existent dans tous les États parties affectés, il est nécessaire d'améliorer la qualité et la quantité de l'assistance fournie aux survivants.
- La plupart des programmes de coordination prévoyait une représentation des survivants, mais une considération véritable de la contribution des victimes était souvent insuffisante.
- Dans de nombreux États parties, l'insuffisance des ressources à destination des organisations qui fournissent l'assistance la plus directe aux victimes des armes à sous-munitions a entravé la disponibilité des services.

Production et transfert

- Dix-huit États parties et un État non signataire (l'Argentine), ont cessé de produire des armes à sous-munitions.
- En août 2016, le fabricant américain Textron Systems a annoncé l'arrêt de sa production d'armes à sous-munitions. Il s'agissait du dernier producteur du pays, mettant ainsi un terme à la production américaine d'armes à sous-munition.

Destruction des stocks

- Au total, 41 États parties ont stocké des armes à sous-munitions à un moment ou à un autre. Vingt-huit d'entre eux ont complètement détruit leurs stocks, détruisant au total environ 1,4 millions d'armes à sous-munitions et plus de 175 millions de sous-munitions. À ce jour, cela représente la destruction de 97% du stock total d'armes à sous-munitions et 98% du nombre total de sous-munitions déclarés par les États parties.
- Au cours de l'année 2016, trois États parties—l'Espagne, la Slovaquie, et la Suisse—ont détruit au total 56 171 armes à sous-munitions et pratiquement 2,8 millions de sous-munitions. Dix autres États parties n'ont détruit aucune armes à sous-munitions de leurs stocks au cours de l'année passée, et plusieurs d'entre eux ont indiqué avoir besoin d'assistance financière et technique.
- Aucun État partie n'a achevé la destruction de ses stocks d'armes à sous-munitions au cours de la seconde moitié de l'année 2016 ou de la première moitié de l'année 2017. La France a achevé la destruction de son stock en juin 2016.

Détention

- La plupart des États parties ont formellement déclaré qu'ils ne détenaient aucune armes à sous-munitions à des fins de formation ou de recherche sur les techniques de détection, de déminage, et de destruction, telles qu'autorisées par la Convention.
- Onze États parties—tous en Europe— possèdent des armes à sous-munitions ou des sous-munitions à des fins de formation ou de recherche. L'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la République tchèque, et la Suisse ont considérablement diminué le nombre d'armes à sous-munitions détenues par rapport aux quantités indiquées dans leurs déclarations initiales ; alors que l'Italie, les Pays-Bas, et la Suède n'ont pas rapporté avoir utilisé leurs armes à sous-munitions conservées. La Slovaquie a déclaré son intention de détruite ses armes à sous-munitions conservées.

Législation nationale et transparence

- Vingt-sept États parties ont adopté une législation nationale pour mettre en œuvre la Convention, le plus récemment par la République de Maurice en juin 2016. Vingt-quatre

autres États parties sont en voie d'élaborer, d'examiner, ou d'adopter une législation nationale pour la Convention. Un total de 32 États parties ont indiqué que leurs législations existantes sont suffisantes pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention.

- Au total, 82 États parties ont soumis leur rapport initial de transparence tel que requis par la Convention, ce qui représente 82% des États parties dont l'obligation s'appliquait en juillet 2017. En tout, 18 États parties n'ont pas présenté leurs rapports initiaux de transparence, dont cinq qui étaient initialement exigible en 2011.

Interprétation de la Convention sur les armes à sous-munitions

- Au moins 37 États parties et signataires à la Convention considèrent que toute assistance intentionnelle ou délibérée à des activités interdites par la Convention est prohibée, même lors d'opérations militaires conjointes avec des États non parties. Les États parties suivants : l'Australie, le Canada, le Japon, et le Royaume-Uni, soutiennent l'opinion contraire et considèrent que les dispositions relatives à l'interopérabilité prévues par l'article 21 constituent une dérogation à l'interdiction d'assistance à des activités interdites prévue par l'article 1.
- Au moins 33 États ont déclaré que la Convention interdit à la fois le transit d'armes à sous-munitions par un État non partie au travers du territoire d'un État partie, ainsi que le stockage d'armes à sous-munitions par un État non partie sur le territoire d'un État partie. Les États parties suivants : l'Australie, le Canada, le Japon, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, et la Suède ont affirmé que le transit et le stockage d'armes à sous-munitions étrangères ne sont pas interdits par la Convention.
- Les États-Unis ont retiré leurs armes à sous-munitions stockées en Norvège et au Royaume-Uni (deux États parties), et pourraient continuer de stocker des armes à sous-munitions dans les États parties suivants : en Afghanistan, en Allemagne, en Espagne, en Italie, et au Japon, ainsi que dans les États non signataires suivants : en Israël, au Qatar et peut-être au Koweït.
- Dix États parties ont promulgué des législations qui interdisent explicitement l'investissement dans les armes à sous-munitions, tandis qu'au moins 28 États parties et signataires à la Convention ont déclaré que l'investissement dans la production d'armes à sous-munitions est une forme d'assistance qui est interdite par la Convention.